

## Dépistage du cancer du poumon : nouvel avis émis par l'INESSS

**28 mai 2019**

Le Collège désire attirer l'attention de ses membres sur un [avis émis par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux](#) (INESSS) à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant le dépistage du cancer du poumon.

En effet, l'essai clinique randomisé NLST (National Lung Screening Trial) a montré que le dépistage du cancer du poumon par la tomographie axiale à faible dose (TAFD) avait le potentiel de réduire le risque de mortalité par cancer du poumon chez les grands fumeurs comparativement à la radiographie thoracique. La TAFD est une adaptation de la technique d'imagerie par tomodensitométrie qui émet des doses de radiation plus faibles.

Pour s'assurer de la pertinence de cet examen, l'INESSS a procédé à une évaluation de la performance, de l'efficacité clinique et de l'innocuité de ce dépistage ainsi que des impacts organisationnels et économiques d'une éventuelle implantation de ce dépistage dans le contexte québécois.

À la suite de l'analyse des données recueillies, l'INESSS recommande que le dépistage soit uniquement offert et accessible dans le cadre d'une évaluation rigoureuse en contexte réel de soins. Des recommandations spécifiques ont été formulées concernant le déroulement et le suivi de cette phase d'évaluation.

Ainsi, la TAFD devrait être réservée aux fumeurs et anciens fumeurs âgés de 55 à 74 ans ayant un risque élevé de développer un cancer du poumon selon un modèle de prédiction du risque. Parmi ces personnes, il est recommandé que la TAFD soit réservée à celles qui ne présentent pas de symptômes suspects de néoplasie pulmonaire, qui sont en mesure de participer à un processus de consentement éclairé, qui n'ont pas de contre-indications à l'examen, qui n'ont pas de comorbidités graves, qui pourraient tolérer une résection chirurgicale ou qui désireraient être traitées.

L'avis détaillé [Pertinence du dépistage du cancer du poumon par la TAFD](#) et ses [annexes](#) sont disponibles sur le site Web de l'INESSS.